

COMMUNIQUÉ – 08.05.2020

LA VILLE DE MARTIGNY ROUVRE UNE PARTIE DE SES INFRASTRUCTURES

Dès le 11 mai, une partie des infrastructures sportives et culturelles de la Ville de Martigny rouvrira au public. État des lieux :

Les dernières mesures d'assouplissement annoncées par le Conseil fédéral, permettent à la Ville de Martigny de rouvrir une partie de ses infrastructures sportives et culturelles dès le 11 mai 2020. La population devra néanmoins respecter les règles de comportement et d'hygiène en vigueur sur chaque site. Des concepts de protection établis par les exploitants ou les fédérations sportives seront à votre disposition. La Municipalité vous rappelle également que les rassemblements de plus de cinq personnes sont toujours interdits sur le territoire.

Infrastructures communales publiques ou sportives

- **Les places de jeux et jardins d'enfants ainsi que les parcs publics, les terrains de la Bâtiaz, de Longeraie et du Forum sont à nouveau ouverts au public dès le 11 mai.** Les mesures d'hygiène et de distanciation sociale doivent être respectées. Les regroupements de plus de cinq personnes sont interdits.
- **Les zones sportives du stade d'Octodure** (Ring de Street-Hockey / Pistes athlétisme / Aire de Baseball, Terrains de football) **et du stand de Tir « les Perrettes » sont accessibles uniquement aux clubs.**

Seuls les clubs sportifs peuvent reprendre les entraînements à partir du 11 mai 2020, dans des conditions strictes. Les vestiaires et les douches ne peuvent pas être utilisés. Chaque club doit veiller à ce que les consignes de protection émises par sa propre fédération soient mises en œuvre et les clubs s'engagent à les faire respecter. Les compétitions et les manifestations restent interdites. Les sportives et sportifs individuels ne peuvent pas utiliser les installations jusqu'à nouvel avis.

- **Toutes les salles de sport gérées par la Ville de Martigny sont encore fermées** jusqu'à nouvel avis pour les clubs et les associations sportives. Les concepts de protection imposés par les fédérations et les dispositifs à mettre en place sur chaque site sont trop contraignants.
- La **Piscine municipale** pourrait rouvrir au plus tôt le 8 juin 2020 avec la mise en œuvre d'un concept de protection, ceci sous réserve de nouvelles décisions du Conseil fédéral. L'analyse des contraintes liées au concept de protection doit encore être réalisée. Ensuite, une décision d'ouverture ou non de la piscine devra encore être prise.

Infrastructures communales culturelles

Les exploitants des sites communaux culturels de la Ville ont mis sur pied leur concept de protection. Le public est prié de respecter les mesures en vigueur, jusqu'à nouvel avis.

Ouvert dès le 11 mai 2020 :

- La Médiathèque/Bibliothèque
- Le Manoir
- Les sites romains

La Fondation Guex-Joris et la Grange à Emile restent fermées jusqu'à nouvel avis. Les dispositifs à mettre en place sont trop contraignants.

Infrastructures communales diverses

La Ville de Martigny incite la population au respect des recommandations émises par le Conseil fédéral dans les lieux publics.

Ouvert dès le 11 mai :

- La déchetterie du Verney et éco-point mobile
- Le Marché hebdomadaire du jeudi
- L'Association des Archives de la Ville
- La Ludothèque

La totalité des **salles et le couvert** de la Ville sont fermés au minimum jusqu'à fin mai. Le Centre de Loisirs et Culture de Martigny est lui aussi fermé jusqu'à nouvel avis.

Martigny, le 8 mai 2020

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

